

08 déc 2023 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 8 décembre 2023](#)

Règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance de Flandre orientale

Sur proposition du ministre de la Justice Paul Van Tigchelt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance de Flandre orientale.

En modifiant le règlement de répartition des affaires du tribunal de première instance de Flandre orientale, le projet d'arrêté royal vise une spécification plus poussée et rend la division de Gand exclusivement compétente, en matière correctionnelle, pour :

- l'environnement
- l'urbanisme
- le bien-être animal

La centralisation de la division de Gand se traduira par un traitement accéléré et plus qualitatif des affaires.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Paul Van Tigchelt, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustice.be

Julien Vandenborre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be